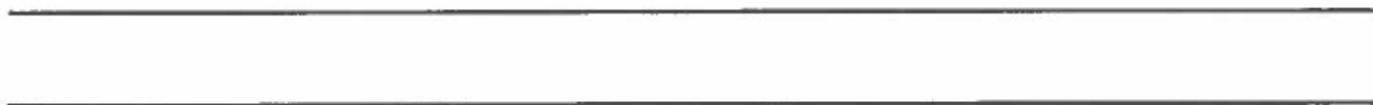


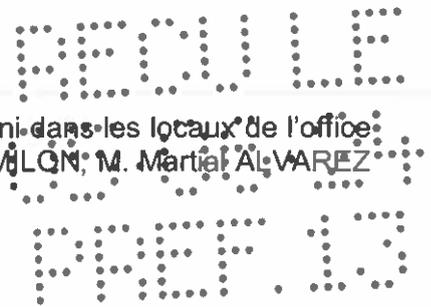
# **COMITE SYNDICAL**

**9 avril 2024**

# **COMPTE RENDU**



Le 9 avril 2024, à dix heures trente, le Comité Syndical s'est réuni dans les locaux de l'office du tourisme de Martigues, sous la présidence de Mme Danielle MILON, M. Martial ALVAREZ étant secrétaire de séance et le quorum étant atteint.



**PRESENTS :**

Représentants du Département des Bouches-du-Rhône :

- Mme Danielle MILON (3 voix).

Représentant de la Métropole Aix-Marseille-Provence :

- M. Martial ALVAREZ (1 voix).

Représentant de la Communauté d'agglomération Arles-Crau-Camargue-Montagnette

- M. Jean-Michel JALABERT (1 voix).

Représentant de la Commune d'Arles :

- M. Jean-Michel JALABERT suppléant de M. RAVIOL (1 voix).

Représentant de la Commune de Port Saint-Louis-du-Rhône :

- M. Jérôme BERNARD (1 voix).

Représentant de la Commune de Tarascon :

- M. Lucien LIMOUSIN (1 voix).

Représentant de la Commune de Martigues :

- M. Gaby CHARROUX (1 voix).

**ETAIENT ABSENTS ET EXCUSES :**

Représentant du Département des Bouches-du-Rhône :

- M. Didier REAULT (3 voix) ;
- Mme Mandy GRAILLON (3 voix).

**ETAIENT PRESENTS EGALEMENT MAIS NE PRENANT PAS PART AU VOTE :**

- M. SALAZAR-MARTIN, suppléant de M. ALVAREZ ;
- Mme DEGIOANNI, suppléante de M. CHARROUX.

- Approbation du compte-rendu de la séance du 5 décembre 2023 : adoptée à l'unanimité.

**1 – Compte de gestion pour l'exercice 2023**

- **Vu le Code Général des Collectivités Territoriales**

**Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,**

A décidé d'arrêter le compte de gestion de l'exercice 2023 présenté par le comptable public ainsi que l'état des valeurs inactives.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**2 - Compte administratif pour l'exercice 2023**

- **Vu le Code Général des Collectivités Territoriales**

**Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,**

A décidé

- d'adopter le compte administratif de l'exercice 2023, arrêté aux résultats indiqués dans le rapport, soit :
  - Fonctionnement : 249 171 €
  - Investissement : - 95 340 €
  - Résultat cumulé à la clôture de l'exercice 2023 153 831 €
- de procéder à l'affectation des résultats 2023 comme proposé dans le rapport.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**3 - Budget Supplémentaire 2024**

- **Vu le Code Général des Collectivités Territoriales**

**Le Comité Syndical du Syndicat Mixte Provence Fluviale, réuni en séance publique le 9 avril 2024, à Martigues, le quorum étant atteint,**

A décidé :

- d'approuver le projet de budget supplémentaire 2024 retracé dans le document joint au rapport ;
- de préciser que le budget est voté par chapitre, selon la maquette budgétaire M57 par nature.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**4 - Avenant n°1 portant modification des statuts**

- **Vu le Code Général des Collectivités Territoriales**

**Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,**

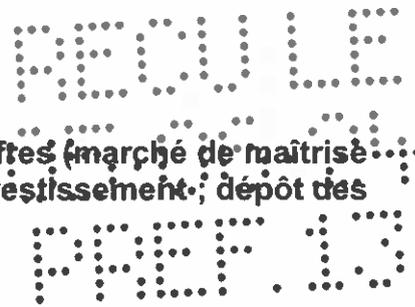
A décidé :

- d'adopter les modifications des statuts comme indiquées dans le rapport.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**5- Modification de la Convention de mise à disposition des services du Département**

Le rapport a été retiré de l'ordre du jour en séance



**6 - autorisation de lancement de procédure d'appel d'offres (marché de maîtrise d'œuvre) et des études complémentaires au projet d'investissement; dépôt des demandes de subvention**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
- Vu la délibération prise par le Comité syndical le 07 décembre 2021 autorisant le SMPF à solliciter les subventions au titre du CPER pour la réalisation du projet d'escalas fluviales
- Vu la délibération du comité syndical adoptant le BP 2024 prise le 05 décembre 2023

**Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,**

A décidé

- D'autoriser la publication et le lancement du marché de maîtrise d'œuvre sur les trois sites de Tarascon, Arles et Port-Saint-Louis-du-Rhône ;
- D'autoriser le lancement des études complémentaires au marché de maîtrise d'œuvre et au projet d'investissement ;
- De déposer à partir de 2024 auprès de l'Etat et de la Région les dossiers de demande de subvention conformément à l'inscription au Contrat de Plan Etat Région 2021-2027 ;
- D'autoriser la présidente du syndicat à signer les documents afférents (conventions foncières, dossiers de subvention et pièces justificatives), ainsi que les notifications d'attribution des marchés nécessaires à la réalisation de la maîtrise d'œuvre et études complémentaires.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**7 - Convention de mise à disposition de données avec la CNR et le SYMADREM**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

A décidé :

- d'autoriser la Présidente du Syndicat Mixte à signer la convention de mise à disposition de données avec la CNR et le SYMADREM jointe en annexe, dans le cadre de la conduite du projet de travaux sur les sites de Tarascon, Arles et Port-Saint-Louis-du-Rhône.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**8 - Convention foncière pour la réalisation des travaux sur le site de l'escala de Tarascon**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

A décidé :

- d'autoriser la Présidente du Syndicat Mixte à signer l'avenant à la convention existante entre l'Etat, la CNR et la Commune de Tarascon ajoutant le SMPF comme « tiers occupant » dans le cadre de sa mission, jointe en annexe.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**10 - Approbation des conventions financières relatives aux études nécessaires au projet de travaux**

Le rapport a été retiré de l'ordre du jour en séance

**OBJET : Approbation du compte-rendu de séance du comité syndical du 9 avril 2024**

Le 30 mai 2024, à dix heures, le Comité Syndical s'est réuni dans les locaux de l'hôtel du Département des Bouches-du-Rhône à Marseille, sous la présidence de Mme Danielle MILON, Mme Sophie DEGIOANNI étant secrétaire de séance et le quorum étant atteint.

**PRESENTS :**

Représentants du Département des Bouches-du-Rhône :

- Mme Danielle MILON (3 voix).
- Monsieur Didier REAULT (3 voix)

Représentant de la Commune d'Arles :

- M. Pierre RAVIOL (1 voix).

Représentant de la Commune de Martigues :

- Mme Sophie DEGIOANNI suppléante de M. Gaby CHARROUX (1 voix).

Représentant de la Commune de Port Saint-Louis-du-Rhône :

- M. Jérôme BERNARD (1 voix).

-

**ETAIENT ABSENTS ET EXCUSES :**

Représentante du Département des Bouches-du-Rhône :

- Mme Mandy GRAILLON

Représentant de la Métropole Aix Marseille Provence

- M. Martial ALVAREZ

Représentant de la Communauté Arles-Crau-Camargue-Montagnette

- M. Jean Michel JALABERT(1voix) a donné pouvoir à M. Pierre RAVIOL

Représentant de la Commune de Tarascon

- M. Lucien LIMOUSIN (1voix) a donné pouvoir à Mme Danielle MILON

## **DELIBERATION**

**OBJET : Approbation du procès-verbal du comité syndical du 9 avril 2024**

- **Vu le Code Général des Collectivités Territoriales**

**Le Comité Syndical du Syndicat Mixte Provence Fluviale, réuni en séance publique le 30 mai 2024 dans les locaux de l'hôtel du Département des Bouches-du-Rhône à Marseille,**

**Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,**

**A décidé d'approuver le compte-rendu de séance du comité syndical du 9 avril 2024.**

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**La Présidente du Syndicat Mixte  
Provence Fluviale**



**Mme Danielle MILON**